



**BUREAU SYNDICAL
ENERGIE**

DELIBERATION N° 3a

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Jeudi 24 septembre 2026, à 13h30, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE (VP)	Visio		
Karine ACCASSAT (VP)	Visio			Thierry BRUYERE-ISONARD (VP)		X	
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)		X	
Virginie BONNET FERRAND (VP)			X	Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)		X	
Edith MANTELIN (VP)	Visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)		X		Emma TALAGRAND	X		
Laetitia BOURJAT (VP)	X			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	Visio			Laetitia SAVEL	Visio		
Patricia CURTIUS			X	Gérard AMBERT		X	
Serge BERTHON	X						

OBJET : SUBVENTION « CEE » PROGRAMME 2026

- Montant de l'enveloppe 2026 : 600 000,00 euros
- Subvention déjà allouée : 444 320.76 euros
- Reste à allouer : 155 678,24 euros

Le président propose au bureau de statuer sur les demandes de subventions figurant dans les tableaux ci-annexés, pour les montants suivants :

	Montant Eligible	Subvention
Subvention classique	302 854,52 €	74 902,93 €

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'attribuer les subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de 74 902,93 euros.

Le montant restant à allouer sur l'enveloppe 2026 est de **80 775,31 euros**.

Fait et délibéré Le 24/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

BUREAU DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

BP 2026 : 0 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
26-0015CEE	225 ST CLAIR	Remplacement des portes et fenêtres du local des infirmières	4 449,96 €	2 224,98 €
26-0001CEE	225 ST CLAIR	Remplacement de la porte-fenêtre	1 160,90 €	580,45 €
25-0065CEE	117 LABLACHERE	Remplacement de menuiseries du bâtiment communal ADMR	6 014,07 €	3 007,04 €
25-0057CEE	208 ST ANDEOL DE BERG	Rénovation logement communal (3 impasse de l'Eglise)	6 084,46 €	3 042,23 €
25-0042CEE	42 BOURG ST ANDEOL	Remplacement des menuiseries de l'école du Centre	92 047,25 €	18 000,00 €
24-0092CEE	250 ST JEURE D'AY	Rénovation thermique de la salle des fêtes (SDEA)	119 997,70 €	18 000,00 €
24-0075CEE	168 ORGNAC L'AVEN	Installation d'une pompe à chaleur nouvelle génération ancienne Cure	4 897,00 €	2 448,50 €
23-0028CEE	331 VALS LES BAINS	Mise en place d'une régulation à l'école maternelle (FEDER)	14 154,48 €	7 077,24 €
23-0025CEE	197 ROIFFIEUX	Mise en place d'une télégestion à l'espace les Termes (FEDER)	14 154,48 €	7 077,24 €
23-0023CEE	528 Communauté d'agglomération PRIVAS CENTI	Mise en place d'une télégestion à la crèche les Babelous (FEDER)	14 154,48 €	7 077,24 €
21-0008CEE	270 ST MARTIN SUR LAVEZON	Rénovation de la salle communale	25 739,74 €	6 368,01 €
TOTAUX H.T.			302 854,52 €	74 902,93 €

* : dérogation

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le



ID : 007-250700358-20260924-MDE20260929_02-DE